

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Con art, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4



ABONNEMENTS

Rhône et DÉPARTEMENTS MITRHOPIES 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS 3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI: Le Drame de Courbevoie. — Un Médecin major devant le Conseil de guerre.

La Semaine judiciaire.

LE TRIOMPHE Des Protectionnistes

Le Sénat a terminé l'examen des nouveaux tarifs de douane, et l'ensemble a été voté à une énorme majorité. Onze membres seulement ont tenu bon jusqu'au bout et ont refusé de s'associer à cette aventure.

Le reste, pour que le système imaginé ait force de loi, à le faire sanctionner par la Chambre.

Lorsque les enrégimés ministres du Palais-Bourbon eurent obtenu la victoire avant les vacances, beaucoup eurent l'illusion de croire que le Sénat, plus délégué des préoccupations électorales, de ce qu'on avait appelé avec justice « les intérêts parcellaires », ne se prêterait pas aussi facilement à cette évolution économique.

Il fallut promptement en rabattre. On constata, dès les premiers jours, que, non seulement la protection avait une majorité favorable au Sénat, mais que, si des modifications étaient introduites, ces modifications seraient plutôt pour aggraver que pour diminuer les chiffres pour tant assez excessifs votés par les députés.

C'est à cause de ces modifications que le projet revient au Palais-Bourbon et que, de nouveau, les élus du suffrage universel vont avoir occasion de s'en occuper.

Si nous émettions, à propos de cet examen in extremis, l'espérance de voir l'emballement protectionniste céder à de bonnes raisons, on nous taxerait certainement de folie. Le siège de la majorité est fait et tant que cette législature n'aura pas pris fin, il n'y a aucune illusion à concevoir.

Ce qui se passe en Europe et en Amérique aurait du cependant éclairer quelques consciences. Il se trouve que nous abandonnons le régime des traités de commerce et que nous fermons nos frontières au moment où d'autres nations constatent que l'union douanière seule, établie entre les Etats, peut sortir un régime économique permettant à l'industrie de chaque peuple de se développer, et d'amener dans la vie sociale une plus exacte répartition des charges.

La presse a montré par mille exemples le péril vers lequel nous semblons courir avec une sorte de frénésie. Depuis les journaux les plus tièdes jusqu'aux feuilles d'avant-garde, on n'a cessé de prêcher aux membres du Parlement un peu plus de modération et de leur fournir les preuves des erreurs qu'ils sont en train de commettre.

Cela nous ménage un avenir gros de menaces. Lorsque notre commerce d'exportation sera détruit, lorsque nos principales industries seront atteintes, que les salaires auront par suite baissé et que le chômage se produira, viendra-t-on demander à l'Etat la protection pour les ouvriers, ainsi réduits à la portion congrue ?

Le tarif général des douanes, nouveau pour le consommateur, pour le travailleur, offre cet avenir: le chômage et le pain cher, le travail réduit et tout ce dont on a besoin augmenté.

Nous n'avons plus qu'un espoir, c'est que devant les difficultés sans nombre qui vont surgir, on ne trouve le nouveau régime inapplicable avant même de l'avoir expérimenté. — O. M.

LA POLITIQUE

Quand on tient une série, cela n'en finit pas. Avec la question religieuse, nous sommes à la noire et cela ne s'arrêtera pas de sitôt.

Voici maintenant l'affaire des jésuites — partie de celle des congrégations religieuses — qui revient sur l'eau. On s'est aperçu qu'à Paris les bons pères avaient tout doucement réintégré les locaux dont ils avaient été expulsés.

Les jésuites sont bien revenus, — mais ils sont revenus « sécularisés ». Vous ne comprenez pas bien ? — Je vais tâcher de vous expliquer. Séculariser un jésuite signifie lui donner son état, lui dire — entre collègues — « Vous ne compterez plus officiellement parmi les membres de la Société, vous deviendrez — aux regards des intrus — un prêtre comme il en court tant par le monde, un prêtre se consacrant à l'enseignement et, par conséquent, s'il les diplômes exigés par la loi, pouvant, sans que personne s'y oppose, être embauché par M. Y... ou M. Z... de venu le directeur — officiel, lui aussi — du collège dont on a cru naïvement que nous allions nous en aller. »

— Bah ! dit-on, papa, un ou deux millions qui reviennent, chez le syndic de la faillite... il pourrait bien nous en rester un peu aux doigts. — Laissez donc... Ça engraisserait les hommes de loi, voilà tout. — Tout de même, fit Mulot, je n'aurais pas laissé passer cet individu sans savoir qui il était, où il demeurait, ce qu'il faisait... Ah ! voyez-vous, je suis comme ça, moi, je n'aime pas à perdre mon argent sans faire le diable pour le retrouver.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 22 Décembre (38)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

XXXVIII

Le père Vincent leva ses deux bras au ciel. — Aller encore me mettre dans l'embaras !... avoir affaire à M. Perraudin... à toute sa clique... Ah ! non, par exemple.

— Mais cependant... Si on retrouvait les voleurs... on pourrait peut-être rassembler aussi le magot... Au moins une partie... Ça rentrerait dans l'actif... Le père Vincent fit une moue significative. Mulot insista.

— Eh dites donc, papa, un ou deux millions qui reviennent, chez le syndic de la faillite... il pourrait bien nous en rester un peu aux doigts.

— Tout de même, fit Mulot, je n'aurais pas laissé passer cet individu sans savoir qui il était, où il demeurait, ce qu'il faisait... Ah ! voyez-vous, je suis comme ça, moi, je n'aime pas à perdre mon argent sans faire le diable pour le retrouver.

— Bah ! dit-on, papa, un ou deux millions qui reviennent, chez le syndic de la faillite... il pourrait bien nous en rester un peu aux doigts.

— Mais cependant... Si on retrouvait les voleurs... on pourrait peut-être rassembler aussi le magot... Au moins une partie... Ça rentrerait dans l'actif... Le père Vincent fit une moue significative. Mulot insista.

— Bah ! dit-on, papa, un ou deux millions qui reviennent, chez le syndic de la faillite... il pourrait bien nous en rester un peu aux doigts.

— Mais cependant... Si on retrouvait les voleurs... on pourrait peut-être rassembler aussi le magot... Au moins une partie... Ça rentrerait dans l'actif... Le père Vincent fit une moue significative. Mulot insista.

pères sont sécularisés ; ils se nomment — pour le commissaire de police — l'abbé un tel, ou l'abbé tel autre ; et ils se moquent copieusement, — les portes fermées, — d'une « loi séculaire » qu'il est si facile de tourner.

Reste à savoir si, en face de cette insolente tartuferie, le Parlement ne va pas s'émouvoir enfin, et si, de ce nouveau scandale clérical ne va pas sortir une loi sur l'enseignement et les congrégations, ou tout au moins une annexe à cette loi, qui arme un peu mieux l'administration contre les trop spirituelles mystifications de ces messieurs de la Compagnie de Jésus.

Mais si vraiment on veut faire respecter l'esprit de la loi qui nous régit, qu'on en rende la violation impossible, — et nous verrons bien alors à qui sera le gain de la troisième partie, — de la belle.

Une Erreur volontaire

Le Progrès, journal officiel de M. Thévenet, a été mal satisfait de voir que, dans la réunion électorale de dimanche, le nom de son protégé n'avait été prononcé qu'après un grand nombre d'autres — à tel point qu'il aurait été oublié si un ami complaisant ne l'avait lancé enfin — pour qu'il figurât au moins sur la liste des candidats proposés par les délégués réunis.

Cette marque d'indifférence était en effet significative. Mais le Progrès n'est pas embarrassé pour si peu et nous lions ce matin dans son compte rendu :

Successivement les noms suivants sont indiqués : MM. Gailleton, Thévenet, Guillaumont, Bessières, Quivoigne, Jugy, Nolot, Clapot, Genet, Rossigneux et Sorany.

Comme on sait que M. Gailleton décline toute candidature, il résulte de ce fidèle compte rendu que l'acclamation des électeurs s'est tout d'abord portée sur le candidat du Progrès. — Beau présage de succès !

L'incident est mince, mais significatif et il permet déjà aux électeurs sénatoriaux de se mettre en garde contre la façon dont on entend, au Progrès, en prendre à son aise avec la vérité des faits — quand elle gêne.

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPÉCIAL

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 21 décembre. A l'occasion du jour de l'an, la cavalerie recevra une croix de commandeur, sept croix d'officier, trente-deux croix de chevalier et quarante-quatre médailles militaires.

— Le ministre de la guerre vient de décider que dorénavant la garde républicaine ne prendrait plus le sac pour les factions et les gardes.

— C'est le mois prochain que le général Massiet prendra le commandement de notre Ecole de cavalerie.

— Le général Billot a été saisi par M. Lavertignon, député de la Haute-Vienne, d'une demande d'assimilation des chefs de musique de l'armée aux officiers d'administration, archivistes, gardes d'artillerie et adjoints du génie.

— La réorganisation des musiques militaires figurera dans le projet de rédaction de la loi du 13 mars 1875 sur les cadres de l'armée, que M. de Freycinet présentera au Parlement au cours de sa prochaine session.

— Le ministre du commerce et de l'industrie, en raison de la discussion du tarif général des douanes, que la Chambre reprend aujourd'hui, a reçu ce matin plusieurs délégations de sénateurs et de députés de la Gironde et des Bouches-du-Rhône, qui lui ont présenté de nombreux délégués des chambres syndicales de commerce de Bordeaux et de Marseille, de l'industrie des savons et huiles de Paris, de l'industrie des savons et huiles de Marseille, etc., etc.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

CHAMBRE AVANT LA SÉANCE

Paris, 21 décembre. La Chambre reprend aujourd'hui la question du tarif minimum qui a déjà fait couler des flots d'éloquence à la tribune de nos deux assemblées. Il s'agit, on le sait, d'apprécier dans quelles conditions ce tarif minimum doit être appliqué et si le gouvernement aura le droit de conclure des conventions inférieures à ce tarif avec certaines puissances.

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 21 décembre.

Le ministre du commerce et de l'industrie, en raison de la discussion du tarif général des douanes, que la Chambre reprend aujourd'hui, a reçu ce matin plusieurs délégations de sénateurs et de députés de la Gironde et des Bouches-du-Rhône, qui lui ont présenté de nombreux délégués des chambres syndicales de commerce de Bordeaux et de Marseille, de l'industrie des savons et huiles de Paris, de l'industrie des savons et huiles de Marseille, etc., etc.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

CHAMBRE AVANT LA SÉANCE

Paris, 21 décembre. La Chambre reprend aujourd'hui la question du tarif minimum qui a déjà fait couler des flots d'éloquence à la tribune de nos deux assemblées. Il s'agit, on le sait, d'apprécier dans quelles conditions ce tarif minimum doit être appliqué et si le gouvernement aura le droit de conclure des conventions inférieures à ce tarif avec certaines puissances.

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 21 décembre.

Le ministre du commerce et de l'industrie, en raison de la discussion du tarif général des douanes, que la Chambre reprend aujourd'hui, a reçu ce matin plusieurs délégations de sénateurs et de députés de la Gironde et des Bouches-du-Rhône, qui lui ont présenté de nombreux délégués des chambres syndicales de commerce de Bordeaux et de Marseille, de l'industrie des savons et huiles de Paris, de l'industrie des savons et huiles de Marseille, etc., etc.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

CHAMBRE AVANT LA SÉANCE

Paris, 21 décembre. La Chambre reprend aujourd'hui la question du tarif minimum qui a déjà fait couler des flots d'éloquence à la tribune de nos deux assemblées. Il s'agit, on le sait, d'apprécier dans quelles conditions ce tarif minimum doit être appliqué et si le gouvernement aura le droit de conclure des conventions inférieures à ce tarif avec certaines puissances.

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 21 décembre.

Le ministre du commerce et de l'industrie, en raison de la discussion du tarif général des douanes, que la Chambre reprend aujourd'hui, a reçu ce matin plusieurs délégations de sénateurs et de députés de la Gironde et des Bouches-du-Rhône, qui lui ont présenté de nombreux délégués des chambres syndicales de commerce de Bordeaux et de Marseille, de l'industrie des savons et huiles de Paris, de l'industrie des savons et huiles de Marseille, etc., etc.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

— Cette délégation a entretenu M. Jules Roche des droits sur les graines oléagineuses et sur les huiles.

— Le ministre a reçu également une délégation comptant une vingtaine de membres et représentant les chambres de commerce du Nord et l'Association syndicale des fabricants d'huiles du nord et de l'ouest de la France. Ces délégués, comme les précédents, l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses et des huiles.

res, répond que le gouvernement n'entend pas préjuger d'une question que la Chambre pourra discuter librement quand elle voudra.

M. Gauthier de Clagny retire son amendement.

L'ensemble de l'article 1er est adopté.

M. Léon Say, sur l'article 3, avait déposé un amendement tendant à dire que le tarif minimum pourra être appliqué par décret; le Sénat ayant repoussé un amendement tendant à déclarer que le tarif ne pourra être appliqué que par une loi.

L'orateur déclare avoir satisfaction et retire son amendement.

M. Deloncle demande que l'article 2 n'exclue pas de parti pris certaines puissances de la possibilité d'un accord, même l'Italie.

M. le ministre des affaires étrangères dit qu'en ce moment on va au plus pressé. On demande à appliquer le tarif minimum à six pays qui jouissent actuellement du tarif conventionnel.

Si l'article 2 est adopté le gouvernement ne pourra appliquer le tarif minimum à un autre pays sans avoir l'autorisation de la Chambre.

M. Deloncle dit que le vote de l'article 2 viole les prérogatives du gouvernement et met en péril l'économie l'Italie et les Etats-Unis.

M. le ministre du commerce répond que le gouvernement n'aura pas besoin de l'autorisation de la Chambre pour négocier l'application du tarif minimum à une autre nation que celles citées dans le présent projet.

Le gouvernement sera simplement obligé de faire ratifier ces conventions par le Parlement. (Très bien! Très bien!)

L'article 2 et l'ensemble du projet sont adoptés.

M. Méline demande la mise à l'ordre du jour de la séance de demain du projet de loi sur les douanes, adopté par le Sénat. — Adopté.

Les Cadres de la marine

On reprend la discussion du projet de loi portant organisation du cadre des officiers de marine et des équipages de la flotte.

M. de Douville-Maillefeu demande instamment à la Chambre d'adopter le projet de loi, c'est-à-dire de substituer le régime de la loi à celui des décrets. Plus tard on pourra modifier la loi.

La Chambre passe à la discussion des articles.

Les articles 1 à 59 sont adoptés.

L'ensemble du projet est adopté.

Les Mécaniciens de la Flotte

La Chambre aborde la discussion du projet concernant l'organisation du corps des mécaniciens de la marine.

Elle déclare l'urgence et passe à la discussion des articles, qui sont adoptés.

L'ensemble du projet est adopté.

Le chemin de fer d'Ain-Sefra

La Chambre adopte ensuite, par 338 voix contre 17, un projet ayant pour objet l'établissement du chemin de fer d'Ain-Sefra à Djénien.

La Chambre adopte également à l'unanimité de 371 votants un autre projet ouvrant un crédit de 255,000 francs au titre de l'exercice 1891, destiné à permettre d'augmenter l'effectif des forces militaires chargées de la surveillance et de la police des territoires de l'extrême Sud de l'Algérie.

La suite de la discussion est renvoyée à demain, 2 heures.

La séance est levée à 6 heures 10.

SENAT

LA SÉANCE

Paris, 21 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures 10, sous la présidence de M. Le Royer.

M. Goblet dépose un projet de loi sur les associations.

Le Sénat adopte, après déclaration d'urgence, un projet de loi approuvant les conventions signées à Berne entre la France et plusieurs puissances, relativement au transport des marchandises par chemin de fer.

M. Girault (du Cher) questionne le ministre de l'Agriculture sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour porter remède à la situation des bûcherons de la forêt de Meilhan (Cher), et des forêts environnantes, qui sont en grève.

M. Girault demande l'ouverture d'un crédit en faveur de ces malheureux.

M. Develle reconnaît que la situation des bûcherons est vraiment digne de pitié; c'est le spectacle de ces misères de l'industrie forestière qui a amené le gouvernement à réclamer le relèvement des droits sur les bois.

Le ministre ajoute que, personnellement, il est désireux de s'associer à une souscription, mais qu'il ne peut faire plus, la loi ne permettant pas de donner une solution plus complète à la question.

La Semaine Judiciaire

Paris, pour l'instant, est enfoncé par Angoulême. Nous avons eu, ces temps-ci, bien des crimes de tous genres, passionnels ou raisonnés, mais il manquait encore un vrai crime fin de siècle. Cette fois nous l'avons, et il est si décent, dans ses causes et dans sa réalisation, qu'il était impossible de rêver mieux. Quel beau sujet d'études pour un moraliste... à condition qu'il ne soit pas trop puritain! Vous avez tous les détails de l'affaire, vous avez suivi les détails intéressants qui se sont déroulés pendant deux jours dans le chef-lieu de la Charente. Combien les Angoulois ont dû être scandalisés! C'est qu'il s'agit d'un délit des choses un peu raides et il s'en est deviné de plus raides encore.

Paris, pour l'instant, est enfoncé par Angoulême. Nous avons eu, ces temps-ci, bien des crimes de tous genres, passionnels ou raisonnés, mais il manquait encore un vrai crime fin de siècle. Cette fois nous l'avons, et il est si décent, dans ses causes et dans sa réalisation, qu'il était impossible de rêver mieux. Quel beau sujet d'études pour un moraliste... à condition qu'il ne soit pas trop puritain! Vous avez tous les détails de l'affaire, vous avez suivi les détails intéressants qui se sont déroulés pendant deux jours dans le chef-lieu de la Charente. Combien les Angoulois ont dû être scandalisés! C'est qu'il s'agit d'un délit des choses un peu raides et il s'en est deviné de plus raides encore.

Le fond de l'affaire, est enfoncé par Angoulême. Nous avons eu, ces temps-ci, bien des crimes de tous genres, passionnels ou raisonnés, mais il manquait encore un vrai crime fin de siècle. Cette fois nous l'avons, et il est si décent, dans ses causes et dans sa réalisation, qu'il était impossible de rêver mieux. Quel beau sujet d'études pour un moraliste... à condition qu'il ne soit pas trop puritain! Vous avez tous les détails de l'affaire, vous avez suivi les détails intéressants qui se sont déroulés pendant deux jours dans le chef-lieu de la Charente. Combien les Angoulois ont dû être scandalisés! C'est qu'il s'agit d'un délit des choses un peu raides et il s'en est deviné de plus raides encore.

Le fond de l'affaire, est enfoncé par Angoulême. Nous avons eu, ces temps-ci, bien des crimes de tous genres, passionnels ou raisonnés, mais il manquait encore un vrai crime fin de siècle. Cette fois nous l'avons, et il est si décent, dans ses causes et dans sa réalisation, qu'il était impossible de rêver mieux. Quel beau sujet d'études pour un moraliste... à condition qu'il ne soit pas trop puritain! Vous avez tous les détails de l'affaire, vous avez suivi les détails intéressants qui se sont déroulés pendant deux jours dans le chef-lieu de la Charente. Combien les Angoulois ont dû être scandalisés! C'est qu'il s'agit d'un délit des choses un peu raides et il s'en est deviné de plus raides encore.

Le fond de l'affaire, est enfoncé par Angoulême. Nous avons eu, ces temps-ci, bien des crimes de tous genres, passionnels ou raisonnés, mais il manquait encore un vrai crime fin de siècle. Cette fois nous l'avons, et il est si décent, dans ses causes et dans sa réalisation, qu'il était impossible de rêver mieux. Quel beau sujet d'études pour un moraliste... à condition qu'il ne soit pas trop puritain! Vous avez tous les détails de l'affaire, vous avez suivi les détails intéressants qui se sont déroulés pendant deux jours dans le chef-lieu de la Charente. Combien les Angoulois ont dû être scandalisés! C'est qu'il s'agit d'un délit des choses un peu raides et il s'en est deviné de plus raides encore.

Le fond de l'affaire, est enfoncé par Angoulême. Nous avons eu, ces temps-ci, bien des crimes de tous genres, passionnels ou raisonnés, mais il manquait encore un vrai crime fin de siècle. Cette fois nous l'avons, et il est si décent, dans ses causes et dans sa réalisation, qu'il était impossible de rêver mieux. Quel beau sujet d'études pour un moraliste... à condition qu'il ne soit pas trop puritain! Vous avez tous les détails de l'affaire, vous avez suivi les détails intéressants qui se sont déroulés pendant deux jours dans le chef-lieu de la Charente. Combien les Angoulois ont dû être scandalisés! C'est qu'il s'agit d'un délit des choses un peu raides et il s'en est deviné de plus raides encore.

Le fond de l'affaire, est enfoncé par Angoulême. Nous avons eu, ces temps-ci, bien des crimes de tous genres, passionnels ou raisonnés, mais il manquait encore un vrai crime fin de siècle. Cette fois nous l'avons, et il est si décent, dans ses causes et dans sa réalisation, qu'il était impossible de rêver mieux. Quel beau sujet d'études pour un moraliste... à condition qu'il ne soit pas trop puritain! Vous avez tous les détails de l'affaire, vous avez suivi les détails intéressants qui se sont déroulés pendant deux jours dans le chef-lieu de la Charente. Combien les Angoulois ont dû être scandalisés! C'est qu'il s'agit d'un délit des choses un peu raides et il s'en est deviné de plus raides encore.

Le fond de l'affaire, est enfoncé par Angoulême. Nous avons eu, ces temps-ci, bien des crimes de tous genres, passionnels ou raisonnés, mais il manquait encore un vrai crime fin de siècle. Cette fois nous l'avons, et il est si décent, dans ses causes et dans sa réalisation, qu'il était impossible de rêver mieux. Quel beau sujet d'études pour un moraliste... à condition qu'il ne soit pas trop puritain! Vous avez tous les détails de l'affaire, vous avez suivi les détails intéressants qui se sont déroulés pendant deux jours dans le chef-lieu de la Charente. Combien les Angoulois ont dû être scandalisés! C'est qu'il s'agit d'un délit des choses un peu raides et il s'en est deviné de plus raides encore.

M. Lacombe reprend l'interpellation et dit que la misère des bûcherons tient à la diminution des salaires par suite de la disparition de plusieurs industries du pays. Il faut favoriser les travaux agricoles.

M. Tolain ne croit pas que le gouvernement puisse créer des industries nouvelles dans un massif forestier, mais on pourrait indiquer dans le cahier des charges un minimum de salaires.

M. Develle dit que l'Etat peut fixer un minimum de salaires quand il est exploitant direct, mais c'est impossible lorsqu'il s'agit d'une adjudication.

L'incident est clos.

Le Sénat s'ajourne à mercredi trois heures.

La séance est levée à 3 heures 50 minutes.

ETRANGER

Troubles en Italie

Rome, 21 décembre.

On télégraphie de Ferrare au Popolo Romano qu'une grande agitation règne dans la classe ouvrière, agitation provoquée par le refus de l'entrepreneur Bellini d'entreprendre les travaux de la vallée Comacchio, dont il est concessionnaire.

Un groupe de quatre cents personnes s'est porté devant la maison de l'entrepreneur, menaçant d'y mettre le feu. Les autorités ont dû demander, par télégraphe, trois compagnies de ligne de renfort, les troupes préposées à la garde de l'immeuble n'ayant pu réussir à disperser l'attroupement.

Vu l'attitude menaçante de la population, on a mandé, en toute hâte, d'autres troupes de Ravenne.

Les Etudiants socialistes de Belgique

Bruxelles, 21 décembre.

Le congrès international des étudiants socialistes, réuni hier à la Maison du Peuple, a abordé l'examen de son ordre du jour. Quatre-vingts délégués belges et une quinzaine d'étudiants étrangers ont pris part aux délibérations. L'Allemagne n'était pas représentée.

Les étudiants de l'Université de Louvain ont déclaré ne pas vouloir assister au congrès socialiste, parce que le socialisme est en opposition avec les dogmes philosophiques et religieux de l'Eglise.

Dans l'assemblée, il y avait plusieurs professeurs de l'Université de Louvain. Le congrès se réunira de nouveau aujourd'hui.

Les Traités de Commerce

Madrid, 21 décembre.

Suivant l'Epoca, le gouvernement présentera, le jour de l'ouverture des Cortès, un projet de loi demandant l'autorisation de proroger les traités existants jusqu'à la conclusion de nouveaux traités. Le gouvernement demandera un délai qui expirera le 30 juin 1892.

Un Député accusé d'escroquerie

Londres, 21 décembre.

M. Hastings, député d'East Worcestshire, a été arrêté samedi matin à Folkestone, au moment où il revenait de France. Il est accusé d'escroquerie.

Le Drame de Courbevoise

UN MÉDECIN-MAJOR DEVANT LE CONSEIL DE GUERRE

Paris, 21 décembre.

C'est demain mardi que comparait devant le conseil de guerre de Paris, le médecin-major Breton, du 89e régiment d'infanterie, qui, à Courbevoise, le 28 septembre dernier, tua, à coups de revolver, le dentiste Charles Génisset.

L'affaire a fait assez de bruit pour qu'elle soit encore présente à toutes les mémoires; néanmoins, rappelons-la rapidement.

L'accusé, le major Breton, médecin de la Faculté de Strasbourg depuis 1867, décoré en 1881, est assez bien noté par ses chefs.

Il était aide-major au 89e régiment de cuirassiers, quand il fit, en 1874, la connaissance de Génisset, qui était alors élève médecin chez un dentiste de Paris, M. Faivre.

Les deux hommes s'étaient, peu de temps après, perdus de vue, lorsqu'en 1888 le major Breton apprit que son ami avait acheté un cabinet de dentiste à Vincennes; il vivait là avec une jeune femme, Mme Raybaud, mère de trois enfants, dont le mari, voyageur de commerce, était presque constamment absent et dont il avait fait sa maîtresse et son associé.

Mme Raybaud, en effet, avait commencé par suivre les cours de l'école dentaire, puis elle s'était fait recevoir chirurgien-dentiste, et, en 1885, tous deux avaient signé un acte d'association ayant pour but l'exploitation du cabinet de Vincennes et d'une succursale à Saint-Mandé.

Breton, ayant retrouvé Génisset, devint bientôt l'hôte assidu du faux ménage, qu'il aidait même souvent de son expérience de médecin.

Charlotte resta, comme avant, auprès de sa maîtresse. Voilà une des premières étapes écurantes de cette affaire, mais il y a mieux.

Charlotte devient la maîtresse de Delbœuf, qui, lui-même, est amoureux de Mme de Rute et rival de Thuillier; c'est à n'y rien comprendre. Par bonheur, cela se passe en Espagne, le pays de l'amour! Bref, Charlotte s'enfuit avec Delbœuf. Mme de Rute, le cour déché par cette nouvelle, ne voulant pas perdre sa compagne chérie, aime mieux la voir morte que dans les bras d'un autre. Elle télégraphie à de Lesdain que sa femme s'est fait enlever par Delbœuf, et lui indique le lieu où il peut les trouver.

De Lesdain arrive, rencontre sa femme et son amant, fraternise avec eux, tous s'installent dans le même compartiment. Quelques heures se passent et soudain le mariage dans la tête de Delbœuf cinq balles de revolver. Vous savez le reste.

Vraiment, il y a là un sujet superbe à exploiter pour un romancier criminel. Mme de Rute a eu l'esprit si inventif, si ingénieux qu'aucun effort d'imagination ne serait utile pour l'auteur, il n'aurait qu'à copier la réalité.

De Lesdain a été acquitté. Quant à Delbœuf, trouvant que 1 franc de dommages-intérêts ne constitue pas une rémunération assez sérieuse pour la peur qu'il a eue, il a l'intention d'intenter une action civile contre Mme de Rute, comme instigatrice du crime.

On n'a parlé cette semaine, dans notre bonne ville de Lyon, que du conteau, du gant, du pardessus, de la serviette... C'était à faire frémir.

Lyon, décidément, devient célèbre comme antichambre ou endroit de déharras des plus auacioux escarpes que la terre puisse porter. Cela rappelle Eyrad et Gabrielle avec leur malle. C'est à croire que tous ces coquins se donnent le mot pour venir acheter à Lyon les outils dont ils ont besoin dans leurs opérations, ou les y déposer dans quelque coin, l'œuvre accomplie.

Il y aurait là de quoi rendre furieux et vexer fort nos excellents magistrats instructeurs. Croit-on donc que Lyon est un asile de refuge si sûr que cela et où les misérables peuvent dormir en sécurité? C'est bien un peu vrai; voici quelques années que les recherches judiciaires dans notre ville sont affligées d'une noire déveine. Mais enfin il ne faut rien exagérer: quand les bandits se rendent volontairement à la Permanence ou au Parquet, on les retrouve.

Tous, autant que nous sommes, nous avons, cette semaine, beaucoup trop parlé de ce conteau du Grand-Bazar, devenu illustre. Savez-vous quel en a été le résultat? Un crime horrible vient d'être commis rue Villeroi. Un jeune Italien de 20 ans, a égorgé une femme mariée; la nommée Aggaro. L'assassin, Marino, vivait depuis quelque temps dans le ménage Aggaro. C'était la misère noire. Si bien que la femme poussa son mari à renvoyer Marino. Celui-là voulait se venger, et assassina la malheureuse.

Les Amours du major

Une des filles de Mme Raybaud fut atteinte d'une pleurésie, à Montmirail, en mai 1888; le major se rendit auprès de l'enfant avec sa mère, sur ses soins, la guérit et Mme Raybaud reconnaissante, consentit à devenir la maîtresse de celui qui avait sauvé sa fille.

Presque toutes les semaines, à partir de cette époque, elle se rendait donc en cachette de Génisset, au domicile du major, en garnison à Courbevoise; mais, à la fin de l'année 1889, le 89e d'infanterie quittait Courbevoise pour aller à Montargis; force fut donc à l'un et à l'autre d'espacer leurs rencontres.

De temps à autre, Breton venait voir sa maîtresse. Celle-ci avait loué une chambre à Saint-Mandé; d'autres fois c'était Mme Raybaud qui s'en allait passer quelques jours à Montargis, chez lui.

Génisset, à la fin, soupçonna-t-il que sa maîtresse le trompait avec son ami? Toujours est-il qu'il lui annonça un matin, son projet de départ pour l'Amérique et son désir de rompre l'association. Mme Raybaud y consentit avec empressement. L'acte fut signé le jour même. Génisset céda à sa maîtresse sa part sociale et le mobilier, moyennant une somme de 21,000 francs, payable en dix annuités.

Malgré cette séparation, quand le dentiste apprit que Mme Raybaud avait formé contre son mari une instance en divorce, il tenta une réconciliation, mais cette tentative fut repoussée; Mme Raybaud fit plus, elle alla rejoindre le major Breton à Montargis et toute éplorée, lui raconta qu'elle était sans cesse en butte aux mauvais traitements de Génisset, que Génisset parlait constamment de lui, en termes blessants et qu'elle voulait ne plus jamais le voir. Breton lui offrit alors de rester définitivement chez lui, elle accepta.

Il avait, lui aussi, conçu à l'égard de Mme Raybaud les mêmes projets que Génisset. Mme Raybaud, une fois divorcée, devenant libre; elle était, il est vrai, mère de trois enfants, mais elle restait, en définitive, un joli parti, étant fille unique et appelée à recueillir un riche héritage. Sa retraite obtenue en 1892, il l'épousa.

Cette rivalité entre les deux hommes devait durer dix-huit mois, pour aboutir à un drame.

Entre temps, le divorce de Mme Raybaud était prononcé au mois de juillet 1890, et la jeune femme reprenait son nom de jeune fille, Mme Sarazin.

Pour se venger d'avoir été abandonné, Génisset accusa Breton de lettres dans lesquelles il accusait Mme Sarazin de lui avoir dérobé des objets de valeur. Il accusait le médecin-major de complicité. Il alla jusqu'à se plaindre au colonel, qui fit appeler Breton et l'engagea à ne plus garder sa maîtresse sous son toit.

Génisset s'exaspéra. Au mois de juillet suivant, les deux hommes se recontrairent place de l'Opéra. Breton avait à son bras Mme Sarazin. Génisset, en les apercevant, se dirigea vivement sur eux, au moment où, quittant une des tables du café de la Paix, ils s'apprêtaient à monter en voiture. Breton, alors, marchant droit à son rival, lui donna deux soufflets, suivis de deux coups de canne sur la tête, et accompagnés de l'épithète de « lâche ». Tous trois furent menés au commissariat voisin, et relâchés après procès-verbal.

Depuis cette scène, Génisset ne parlait plus que d'arracher sa croix au dernier des lâches; puis, il envoyait lettres sur lettres à sa maîtresse pour la supplier de revenir auprès de lui.

« Toutes vos lettres seront refusées », lui répondit par télégramme Mme Sarazin.

La Scène du crime

Après les grandes manœuvres, Breton vint habiter avec sa maîtresse une petite maison de l'avenue Marceau, à Courbevoise.

Les deux hommes étaient depuis trois jours à Paris, quand le 28 septembre dernier, vers neuf heures et demie du soir, Génisset entra, fort surexcité, dans un débit de vins, au n° 42 de cette avenue.

Après avoir pris une menthe à l'eau, il demanda si c'était bien le médecin-major du 89e régiment qui demeurait dans la maison d'en face. On lui répondit que oui.

« C'est bien elle que j'ai vu rôder tout à l'heure, fit-il alors à haute voix; nous l'avons guettée hier soir à Paris et je l'ai manquée. Ah! vous avez du beau monde dans votre quartier! Cette femme m'a volé 40,000 fr.; je viens pour la faire arrêter. Voilà trois ans que je la cherche. Elle se croit en sûreté; mais, cette fois, nous la tenons! Je viens de frapper aux persiennes et à la porte du major, et, bien que j'aie entendu marcher à l'intérieur, personne ne m'a répondu. Donnez-moi l'adresse du commissaire de police! »

Génisset vida son verre et paya; il ramassait sa monnaie, quand le major Breton apparut sur le seuil du débit, un revolver à la main.

« Je suis perdu! » s'écria Génisset dès qu'il l'eut aperçu.

Et il chercha aussitôt à fuir dans la salle voisine, mais il avait à peine bougé que Breton faisait feu sur lui.

« Je suis mort! » fit Génisset en poursuivant sa course malgré sa blessure.

Le major, le rejoignant, tira sur lui à bout portant un second coup de revolver; puis, sans prononcer une parole, le meur-

trier sortit, son revolver toujours en main, sans qu'aucun des témoins du drame eût songé, dans sa stupeur, à l'arrêter.

Quelques minutes plus tard, Génisset rendait le dernier soupir.

La Fuite

Pendant ce temps, le major, qui n'avait qu'une cinquantaine de pas à faire pour rentrer chez lui, regagna d'un pas lent son domicile; sa maîtresse l'attendait sur le seuil; elle le prit par la main, l'attira vivement à l'intérieur et referma la porte.

On se souvient de la fuite du major Breton, qui s'était empressé de couper ses moustaches.

Il emprunta 1,300 francs à l'un de ses amis, le docteur Landrier, puis partit avec sa maîtresse pour Caloz, où il resta jusqu'au 42 octobre suivant.

Ce jour-là, tous deux prirent le train à Bellegarde, arrivèrent à Paris le lendemain, et, vers 2 heures de l'après-midi, le 13, Breton se présenta à l'état-major de la place pour se constituer prisonnier.

Il prétend, pour sa défense, que lorsqu'il aperçut Génisset sur le seuil du débit, peu d'instants après l'avoir entendu frapper à ses volets, l'état de compression dans lequel il se trouvait depuis dix-huit mois, sous l'influence de ses menaces et de ses diffamations, avait atteint son paroxysme, et qu'il avait éclaté comme une chaudière dont la limite de résistance est épuisée.

Quant à son absence, il l'explique en soutenant qu'il n'avait eu qu'un but, mettre à l'abri sa maîtresse, et non se soustraire aux juges.

La Partie civile.

Ajoutons, pour être absolument complet, que M. Léon se porta partie civile au procès, au nom des demoiselles Génisset, sœurs de la victime.

Cette intervention constitue une question de droit toute nouvelle devant la juridiction militaire.

Elle sera donc, à coup sûr, très sérieusement discutée par la défense.

ASSASSINAT A BEAUCAIRE

Tarascon, 21 décembre.

On vient de découvrir le cadavre d'un jeune homme de 29 ans, Basile Bourrel, assassiné au mas Thuileou, à Beaucaire.

Le crime a été commis par un italien, sur les traces duquel la police se trouve actuellement.

L'arrestation du meurtrier est imminente.

DÉPARTEMENTS

LOIRE

Saint-Etienne.— Réunion des passementiers. — Un millier de passementiers se sont rendus hier à la réunion de l'Ecole de la rue des Chappes, organisée par le syndicat des chefs d'ateliers rubaniers.

Les divers orateurs qui ont pris la parole ont insisté sur la situation déplorable et les salaires dérisoires.

Finalement on a voté un ordre du jour décidant la nomination de douze délégués pour s'aboucher avec les délégués des patrons, affirmant la nécessité d'une entente sérieuse pour une action énergique et bien menée des employés de fabrique qui font les courtiers de commerce.

Rive-de-Gier.— Adjudication. — Le mercredi 20 janvier 1892, à 2 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé, conformément à la loi, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées et timbrées, des travaux et fournitures à exécuter pour l'établissement d'une place publique entre la rue du Plâtre, l'ancien Hôtel-de-Ville, la salle des Concerts et l'Ecole publique de la rue du Plâtre.

L'adjudication donnée en un seul lot comprend les travaux ci-dessous: 1° Démolition de bâtiments; 2° Travaux de ciment à exécuter à la façade sud de l'Hôtel-de-Ville. La mise à prix s'élève à 45,000 fr.

Saint-Galmier.— Vol. — La gendarmerie de Saint-Galmier a arrêté le nommé Lafaye pour vol de robes de brunettes.

Une perquisition faite à son domicile a amené la découverte de plusieurs outils que Lafaye s'était appropriés au préjudice de différentes personnes de la localité.

HAUTE-SAVOIE

Evian.— Elections municipales du 20 décembre. — Elus: MM. Besson, 314 voix; Jacquier, 270; Braconnet, 267; Boret, 267; Charpin, 258; Dumont, 252; Pertuiset, 251; Clerc, 250; Armand, 244; Roch, 239.

En ballottage, MM. Rosset, 239, et Pelissier, 217.

M. Trivel, ancien maire, arriva avec 407 voix.

Un meurtre. — Jeudi matin, le sieur M... Valentin, cultivateur, au hameau de

Marino avait été arrêté aussitôt après l'assassinat, par un vouturier, qui bientôt, aidé de deux passants, lui conduisit au poste de la rue Villeroi et remis entre les mains des agents qui ont eu, tout au moins, l'extrême habileté de ne pas le lâcher! (On doit les en féliciter).

Voilà donc l'effet de la maladie d'imitation, dont sont atteints un nombre considérable de criminels. Sans aucun doute, Marino a lu un peu partout, ces temps-ci, les histoires variées, les descriptions imaginatives du couteau du boulevard du Temple; la suggestion s'est opérée dans son esprit, et son stylet d'Italien, d'essence éminemment égoïste, est sorti tout seul de sa poche pour aller se planter dans le cou de la malheureuse victime.

Voilà maintenant que l'esprit des malfaiteurs s'ingénie à trouver des moyens décadents pour mettre à exécution leurs sinistres projets. En ce siècle de progrès, on doit s'attendre à tout. Un rastaquouère plein d'idées neuves, a eu l'inspiration, se trouvant dans une brasserie, d'essayer un étonnant moyen pour se procurer quelques sous. Il se mit à courtiser la fille qui le servait; bientôt la familiarité devint plus grande et de discrètes étreintes vinrent succéder aux déclarations platoniques.

Mais le coquin avait son but. Sa main ne s'égara pas tant qu'elle en avait l'air, et elle fut très bien se diriger vers la bourse de la servante et en sortir avec un sou — la seule fortune de la charmeuse. Mais la femme très rusée avait vu le manège et voulait prendre le voleur sur le fait. Elle mit, dans sa poche, un porte-monnaie contenant quelque argent, et revint vers son galant.

Zuzinge, commune de Margencel, s'est emparé d'une hache et en a porté trois violents coups à la tête de sa femme.

La malheureuse est tombée, baignant dans son sang et a expiré dans la soirée.

Après son forfait, le sieur M... s'est rendu à la gendarmerie de Thonon où il a déclaré qu'il venait de tuer sa femme et qu'il se constituait prisonnier.

M... était adonné depuis longtemps à l'ivrognerie et sa brave femme, de concert avec ses enfants, lui faisait des remontrances dans l'espoir de le ramener à la tempérance, mais tout a été inutile. L'épouse a payé de sa vie son dévouement familial.

DROME

verts ou diplômés de toutes Sociétés, quelles qu'elles soient, de même que les titres présentés par les cyclistes indépendants.

Le décret va être incessamment soumis à la signature de M. de Freyenet.

La chasse : La température que nous subissons a eu pour effet de stimuler le zèle des chasseurs.

Les livres surtout, surpris par les premiers froids, se sont fait faucher en quantité.

Puisque nous parlons de ce quadrupède, signalons un fait cynégétique assez curieux qui est arrivé au cours d'une chasse à Tullin (Autriche).

Un lièvre, atteint dans le bas des reins par plusieurs grains de plomb et contrarié sans doute d'être poursuivi par un chien de chasse, s'arrêta court, se redressa sur ses pattes de derrière et distribua une volée de coups de tête à son persécuteur.

Le chien, ahuri de l'attitude inattendue de son adversaire, rentra tout penaud vers son maître, honteux d'avoir été obligé de battre en retraite devant un simple rongeur.

Si les lièvres se mettent à battre les chiens de chasse, que deviendront alors les disciples de Nemrod ?

A moins que ce lièvre ne soit qu'un simple canard ! ! !

Maxime Lisbonne part pour Nice, où il va, pour passer la mauvaise saison, fonder un cabaret : Chez Lisbonne, à l'instar du Chat-Noir. Il y chantera lui-même les chansons de Bruant, Meusy, etc.

L'été prochain, il s'installera très probablement à Lyon.

Mais il faut de l'argent. Il en a. Voici comment : L'autre jour, un huissier vient le saisir ; Lisbonne descendait l'escalier ; il entend la voix suave de sa concubine clamer :

— Lisbonne ? au troisième ! Il continue à descendre et rencontre l'huissier suivi de ses clerks :

— Citoyen huissier, dit-il, venez donc prendre quelque chose.

Les voilà installés chez le marchand de vin.

— Citoyen huissier, vous venez me saisir ? Eh bien ! voici une copie de saisie d'hier matin : prenez notre absinthe tranquilles, et faites copier par vos clerks le factum de votre confrère, car vous éviterez la peine de monter trois étages.

L'huissier acquiesce ; on boit ; Lisbonne est plus aimable que jamais ; il dit à l'huissier :

— Citoyen, je n'ai pas le sou ; renvoyez vos clerks et offrez-moi à déjeuner.

L'huissier accepte encore, renvoie ses clerks, et pendant quarante-huit heures, ne quitte plus Lisbonne ; ils courent les théâtres, le Moulin-Rouge, les brasseries de nuit, etc.

Et l'huissier venait sa charge ; il est aujourd'hui le commanditaire de Lisbonne pour les brasseries charnoises de Nice et de Lyon.

Si de cette association plaisante il ne sort pas un peu de gaieté, c'est à désespérer de l'esprit français.

Question des Théâtres

Le conseil municipal doit, ces jours-ci, s'occuper de la question du Grand-Théâtre et des Célestins. Les deux directeurs sont à fin, soit de bail, soit de privilège, — et il s'agit de s'occuper de la nomination de leurs successeurs et des conditions dans lesquelles ces successeurs auront à exploiter nos deux théâtres municipaux.

Pour la nomination elle-même, il paraît que M. le maire se la réserve. Mais c'est le conseil qui est appelé à se prononcer sur la façon dont on devra désormais administrer nos théâtres.

Continuera-t-on, comme on le fait depuis cinq ou six ans, à séparer les Célestins et le Grand-Théâtre ? Réunira-t-on nos deux scènes municipales sous une seule direction comme cela se pratiquait autrefois ?

Telle est la question posée par la municipalité — et à laquelle a déjà répondu un journal qui ne cache pas ses sympathies pour la réunion — au moment de proposer un candidat qui sollicite cette réunion.

Les questions de personnes ne devraient cependant entrer ici qu'en seconde ligne. Ce qui importe c'est l'intérêt du public et non celui d'un directeur. Il s'agit de savoir quel régime est préférable à la bonne tenue de nos deux scènes municipales — et c'est à ce point de vue seul que nous voulons nous placer.

Pour en finir d'ailleurs, tout d'abord, avec cette question personnelle qu'il faut bien aborder, puisqu'elle constitue le gros — le seul — des questions de cette campagne, nous n'avons qu'à rappeler ceci :

Les monopoles sont toujours préjudiciables à l'intérêt du public. Quand on peut les éviter, on rend un véritable service à ceux qui auront affaire ainsi, non plus à un seul fournisseur traitant ses clients du Turc à More, mais à des concurrents s'efforçant chacun de faire des conditions meilleures à ceux qu'ils tâchent d'attirer chez eux.

Or, on n'ignore pas quelles sont les intentions bien nettes de ceux pour qui cette question vient d'être tout à coup soulevée. Ils ont déjà essayé, par un coup de surprise, de s'emparer du Théâtre-Bellecour. Le possesseur a réussi à s'y maintenir, grâce à une subtilité de procédure, mais le procès n'est pas plaidé au fond, — et ce statu quo prendra fin d'ici à peu de mois ; supposons, comme c'est fort probable, que le Théâtre-Bellecour soit affermé par la société qui sollicite actuellement la ferme des deux théâtres municipaux, — voilà les trois grands théâtres de Lyon dans la même main.

C'est l'embarco mis sur toute manifestation artistique. Il faut passer par les fourches caudines de l'entrepreneur général des théâtres. Représentations d'artistes illustres, soirées, auditions symphoniques, rien ne peut plus se produire que si l'entrepreneur le permet.

Comme, d'autre part, aucun terme de comparaison n'existe plus pour la population qui aime le spectacle, c'est à la volonté de cet entrepreneur, l'abaissement systématique du niveau de toutes nos scènes. Du moment que Bellecour n'est plus en concurrence avec les Célestins, il n'y a pas à craindre que le splendide des spectacles comme ceux que nous venons, par exemple, de voir défilés chez M. Verdelle, porte préjudice au spectacle municipal.

On en arrive à des séries de ces spectacles sol-disant populaires si goûtés actuellement — du directeur du Grand-Théâtre ; le cabotage — il faut bien appeler les choses par leur nom — règne en maître, il s'impose au public, — avec des troupes incomplètes, rudimentaires et indignes

de notre ville ; on vivote dans les deux théâtres de drame et de comédie, — et le public ne peut plus échapper à la triple alternative des médiocres représentations des Célestins, des insuffisantes représentations du Bellecour, et des indignes représentations du Grand-Théâtre où, sans concurrence sérieuse, on gagnera forcément beaucoup d'argent.

Ce calcul est-il bon pour les entrepreneurs et, finalement, n'arriverait-on pas à dégoûter tout à fait le public d'un théâtre, — de trois théâtres plutôt, — auxquels, plus que jamais, dans ces conditions, il préférerait le cirque et le café-concert, surtout si ce café-concert était intelligemment mené comme on l'a déjà mené ici ?

Nous avons vu, à Paris, dans le temps, une société appelée Société nationale essayer ainsi l'accaparement d'un certain nombre de théâtres et disparaître ruinée par l'abstention du public.

Mais, je le répète, je ne veux traiter cette question qu'au point de vue du public — et cette digression maintenant terminée, — j'arrive à mon sujet.

Pourquoi réunir les deux théâtres municipaux sous une même direction ?

On répond : Pour faciliter leur existence, pour les faire se soutenir l'un l'autre, pour empêcher une concurrence fâcheuse, pour leur permettre de combiner des spectacles qu'ils ne réalisent pas — pour mettre, à la disposition de l'un les ressources de l'autre en artistes, choristes, musiciens d'orchestre, costumes et décors, — toutes choses qui doivent, paraît-il, assurer leur prospérité.

Ce sont tous ces arguments que nous allons successivement examiner.

Faciliter leur existence. Tout d'abord, nous ne voyons pas que depuis leur séparation nos théâtres, financièrement, aient périé.

Les directions malheureuses ont, au contraire, abondé pendant le régime de la réunion. On cite les succès de MM. Delahaye et d'Herblay. — Mais avant d'Herblay... les anciens se rappellent des directions calamiteuses... et après lui, M. Aimé Gros y a perdu tout ce qu'il a voulu. M. Marc n'a pas été plus heureux. Si M. Dufour a réussi, M. Campocasso s'est aussi bien trouvé d'un seul que de deux théâtres, — et si M. Poncet, ni M. Dalbert n'ont fait de mauvaises affaires avec le régime de la séparation.

Autrefois, la subvention du Grand-Théâtre n'était pas ce qu'elle est maintenant et les Célestins arrivaient avec une centaine de mille francs de bénéfices annuels pour la par-

tie. Mais n'oubliez pas que c'était au temps où les cafés-concerts étaient encore embryonnaires, où le public se contentait d'un répertoire peu renouvelé, peu coûteux, joué dans quelques décors, toujours les mêmes, composés des mêmes drames et des mêmes comédies traditionnellement repris et gâtés par un public moins exigeant, — et interprétés par des acteurs qui n'étaient pas payés moitié de ce qu'ils coûtent actuellement.

Ah ! oui, dans ces conditions les Célestins avaient un public fidèle et gagnaient beaucoup d'argent ! En ajoutant même que dans ce temps-là les jeunes premiers payés deux cent cinquante francs valaient mieux que ceux qu'on cherche vainement à huit cent ou mille francs — cela, ce n'est pas moi qui le dis, mais cela se criait aussi à Paris, — demandez à Francine Sarcey !

C'est ce qui a fait cruler l'entreprise d'Aimé Gros, cette erreur sur le temps, sur les comédiens et sur le public. Il a pris le Grand-Théâtre à cent cinquante mille francs de subvention, il a cru que les Célestins qu'on venait de rebâtir lui feraient sa subvention, — la première année, — et on ne peut dire que les spectacles n'étaient pas intéressants, et on ne peut dire que Bellecour qui n'existait pas, lui faisait concurrence. — La première année, il perdait soixante-dix mille francs, la seconde quatre-vingt-dix mille — il fallait s'arrêter... faute de munitions.

Non, les Célestins ne sont plus, comme autrefois, la vache à lait du Grand-Théâtre. A force de travail, de surveillance, — d'œil du maître, — ils se suffiraient, mais ils ne peuvent plus soulager leur riche voisin. Celui-ci, d'ailleurs, a maintenant les moyens de vivre, de bien vivre — et il le prouve chaque fois qu'un spectacle tant soit peu intéressant y est donné, — le public n'y fait jamais faute.

Mais qu'on n'oublie pas que ce résultat ne peut être atteint que si le directeur de chacun des deux théâtres s'occupe lui-même de son affaire et très sérieusement.

Jamais, au temps de la réunion, le directeur n'a administré lui-même les deux scènes. Il a toujours dû payer un régisseur général chargé spécialement de celui des théâtres qu'il ne pouvait surveiller. Eh ! bien, de la besogne de régisseur, c'est comme de la besogne de contre-maître, — cela ne peut avoir ni initiative, ni zèle, ni décision — ni aucune de ces qualités qu'on ne développe que lorsqu'on fait soi-même travailler son argent.

Et n'oubliez pas qu'aujourd'hui, dix fois, cent fois plus qu'autrefois, il est difficile de faire du bon théâtre. Les pièces sont rares, elles coûtent les yeux de la tête, les acteurs sont médiocres, il faut être sans cesse à l'affût d'attractions, de nouveautés, de piments pour le public toujours plus blasé ; — plus que jamais un directeur — à moins de reconnaître franchement qu'il prétend réduire la ville à un monopole de médiocrité et de cabotage, — ne peut assumer la responsabilité de deux théâtres si différents d'élèves, de personnel et d'organisation que le théâtre d'opéra et le théâtre de drame et de comédie.

Voilà pour le premier point « la facilité d'existence des deux théâtres », — demain, — j'examinerai les autres.

PAUL BERTINAY.

Le Crime du boulevard du Temple

L'ENQUÊTE A LYON

Ainsi que nous l'annoncions avant-hier, grâce aux actives recherches de M. Ramondenc, on a trouvé le magasin où l'assassin a acheté ses gants dont un a été retrouvé dans la chambre de la baronne Dellard.

Ce magasin est situé au 59 de la rue Victor-Hugo, non loin de la place Carnot et à cinq minutes à peine de la gare de Perrache. Il est tenu par M. Brunet, qui a été entendu hier par M. Ramondenc à qui elle a fait la déclaration suivante :

Le gant — Il n'y a guère que moi, à Lyon, qui vende des gants semblables à celui qui m'ont montré les agents de la sûreté. Je commande ces gants au voyageur de la maison Guibert frères, de Millau, et j'ai d'habitude plus de raisons pour croire que les gants qui m'ont été soumis ont cette provenance que, dernièrement, sur ma réclamation, tous ceux des dernières livraisons étaient piqués à la soie rouge, les coutures des doigts comme les fausses baguettes.

L'individu qui a acheté la paire de gants dont l'un a été oublié par lui dans l'appartement de M. Dellard, s'est présenté à mon magasin le 27 novembre, avant dix heures du matin. Je n'étais pas encore descendue à la boutique ; ma fille seule était présente, et c'est elle qui a servi le client. Celui-ci a donné le numéro de sa poitrine ; il a choisi

un peu au hasard, dans la boîte ouverte sur le comptoir, une paire de gants en peau de chien avec piqures en soie rouge et « claps ». Il est parti après avoir remis à ma fille le prix de son acquisition, soit 3 fr. 50.

On a demandé ensuite à Mlle Brunet si elle se souvient de l'individu à qui elle a vendu cette paire de gants en l'absence de sa mère. Cette jeune personne ne se rappelle que très vaguement la physionomie de son client, et il lui est impossible de donner de lui un signalement même approximatif.

Mme Brunet dit ensuite que le gant qui lui a été montré par M. Ramondenc lui a paru avoir été mouillé, mais non nettoyé, ni à sec, ni autrement. En outre, ce gant porte des tâches noires au pouce, à l'index et à la paume, et la gantière assure que ces taches proviennent des poignées des compartiments du wagon dans lequel a voyagé l'assassin.

M. Vial, juge d'instruction, a demandé à la maison Guibert de Millau des renseignements au sujet des fournitures de gants qu'il a coutume de faire à M. Brunet.

Dans aucun autre magasin de Lyon on n'a trouvé des gants semblables à ceux de l'assassin ; on peut donc en conclure qu'il les a bien achetés chez la gantière de la rue Victor-Hugo.

Ce renseignement a une très grande importance, en ce sens qu'on peut rétablir l'emploi du temps du mystérieux jeune homme à la serviette, dans la ville de Lyon.

Ainsi, le 26, il a acheté son pardessus au magasin du Pont-Neuf, rue Saint-Pierre ; le 27, il faisait l'acquisition d'une paire de gants ; le 28, il se munissait du couteau qui devait lui servir à commettre son crime.

On a logé l'assassin ?

L'enquête se poursuit ici, concurrentement avec celle que fait le parquet de Paris. Dans cette dernière ville, du reste, on est convaincu que tout l'intérêt de l'affaire est à Lyon.

Les agents de la Sûreté ont continué, hier, à inspecter les hôtels et les garnis de notre ville.

Cet hôtel pourrait bien facilement ce nous semble être retrouvé. Ainsi, si l'on y prend garde, chaque fois qu'on va au mystérieux homme brun, soit en sortant du Grand-Bazar ou du Pont-Neuf, il semblait toujours se diriger du côté de Perrache.

L'achat des gants lui-même corrobore cette coïncidence. A huit heures du matin le jeune homme brun sort de l'hôtel où il a passé la nuit. Il va aussitôt faire son emplette, dans un magasin voisin de l'hôtel chez M. Brunet, rue Victor-Hugo.

Il est donc permis de penser que c'est dans un des nombreux hôtels avoisinant la gare Perrache, que l'assassin a dû loger pendant son court séjour à Lyon.

Adolphe Houbre

Adolphe Houbre, la bonce de Mme Dellard est toujours à l'hôpital Saint-Louis. Son état physique s'améliore de jour en jour.

Le jour, elle reste levée pendant quelques heures, se promène, cause avec ses voisines de salle ; mais très souvent son sommeil est coupé par d'affreux cauchemars, — la scène du boulevard du Temple lui revient à l'esprit.

Sa blessure sera complètement cicatrisée dans une quinzaine de jours.

Avant-hier, Adolphe a reçu la visite de M. Dellard, qui venait prendre de ses nouvelles et lui apporter quelques douceurs.

Dans sa visite, le fils de la victime a longuement conversé avec leur ancienne bonne.

— Voyons, Delphine, lui a-t-il dit, rappelez-vous les détails de la scène qui s'est déroulée au boulevard du Temple ?

Je ne puis, a-t-elle répondu, rien ajouter à ce que j'ai déjà dit au juge d'instruction, avancé en assurant que les moustaches de l'assassin étaient noires. Elles sont plus tôt châtains clairs, de cela j'en suis certaine.

M. Goron se propose de l'interroger plus amplement demain sans qu'il résulte pour elle maintenant la moindre fatigue. Le médecin traitant lui délivrera vers la fin de la semaine son bulletin de sortie.

Les obsèques de Mme la baronne Dellard auront lieu, croit-on, jeudi prochain.

Les Pistes suivies

D'innombrables lettres sont envoyées journellement à M. Vial, juge d'instruction. Elles concernent toutes, en substance, le nom et l'adresse de l'assassin. C'est un peu aller vite en besogne, et les personnes qui se dévouent en cette affaire un flair de policier, ne se doutent pas des difficultés du métier.

Les agents qui sont sur les dents depuis le crime, le savent seuls. Il faut une patience surprenante pour arriver — et par tous les moyens — à déceler le plus petit point de ce mystérieux assassinat.

L'écheveau qu'on a commencé à dérouler aboutira bien à la découverte de l'assassin.

A Paris, M. Goron, chef de la sûreté, a fait fouiller sans résultat tous les garnis de Paris. Aucune indication sérieuse n'a pu être recueillie, et l'on se console en se disant qu'il n'est pas possible qu'un individu qui se fit le Capitole qui attirait le mystérieux voyageur, mais parce que, — étant à Paris — il avait connu une dame de Toulouse à qui il aurait fait une cour très assidue.

D'être venu à Toulouse où il l'avait poursuivie de ses assiduités, cette dame n'avait trouvé qu'un mot à dire :

« C'est un second Pranzini. » Et comme, depuis, l'étranger a disparu, on prétend à Toulouse qu'il est bien l'assassin de la baronne Dellard, alors qu'on a affaire à un vulgaire chevalier d'industrie.

Il n'y a rien, dans toutes ces pistes, que de simples hypothèses, mais enfin si de toutes celles suivies, il en est une seule de bonne, les agents de la sûreté auront été justement récompensés de leurs peines.

Le Couteau

M. Vial, juge d'instruction, a reçu hier, dans la matinée, le couteau qui a servi à perpétrer le crime.

Son collègue de Paris, M. Poncet, le lui a adressé pour qu'il soit présenté à M. Feignat, le dépositaire de cette marque, qui a vendu les cinq douzaines et demie au Grand-Bazar.

M. Cachet, le vendeur, sera également entendu par le juge d'instruction. L'instrument lui sera montré.

Ainsi que nous le disions plus haut, M. Vial a écrit à M. Guibert, fabricant de gants à Millau. Aucune réponse ne lui est encore parvenue.

Une découverte importante

Nos renseignements particuliers nous ont conduit, hier soir, à minuit, chez M. Meysia, comptoir-restaurant, 15, cours de la Liberté, à l'angle de la rue de Bonnel.

Instruit par les journaux du signalement, des allées et venues du mystérieux personnage et surtout de la serviette, la fameuse serviette, Meysia, ou de moins sa femme, se souvient qu'un individu, porteur d'une serviette, avait déjeuné chez lui, il y a quelque temps.

En rapprochant les dates et, certaines circonstances aidant, Mme Meysia se rappelle que c'est le 28 novembre que le jeune homme brun avait consommé dans l'établissement.

Voici en substance ce que nous a dit M. Meysia, qui, du reste, été entendu, hier, par M. Ramondenc :

par la porte du comptoir, où il ne s'arrêta pas. Pénétrant dans la salle du restaurant, il se fit servir un apéritif. Puis, un moment après, il commanda à Mme Meysia, un beefsteack et deux œufs sur le plat.

Pendant que l'on préparait les aliments, l'inconnu demanda à faire sa toilette, Mme Meysia l'introduisit dans la cuisine et lui remit un linget.

Il dinait fini, l'inconnu se fit servir un café, puis solda l'addition montant à 2 fr. 25 environ.

Il lia ensuite conversation avec un cavalier du 2<sup>e</sup> hussards, le nommé Amas. Ce dernier, qui est natif de la Haute-Savoie, le pays de M. Meysia, également, lia même conversation avec lui.

Puis, quelques minutes après, le consommateur partait en remettant à Mme Meysia, sa serviette qu'il devait venir prendre le soir.

Mme Meysia prit l'objet des mains de l'inconnu et le porta sur une table de la cuisine sans avoir la curiosité — bien naturelle cependant — de voir ce qu'elle contenait.

Le jeune homme revint le soir, vers cinq heures, en compagnie d'un individu avec qui il prit un verre et après être rentré en possession de la fameuse serviette, tous deux disparurent.

Pour être complet, ajoutons que de l'avis de Mme Meysia, l'homme à la serviette avait « l'air d'un commis-voyager dans la déche ». Néanmoins, le patron a remarqué que son client avait un pardessus propre, à diagonales.

Voilà donc un point éclairci et un grand pas fait par l'instruction.

Jusqu'à ce qu'on ait pu retrouver les industriels qui ont eu des rapports avec le prétendu assassin du faubourg du Temple, et l'on se demandait si vraiment il avait habité Lyon une journée ou deux. C'est un point acquis maintenant.

Le 28 novembre — un samedi — il déjeuna aux Brotteaux et le soir, à 8 heures, il acheta le couteau au Grand-Bazar. C'est le même jour et probablement par le train de 10 heures 40 qu'il part pour Paris.

Quel dommage, — et on doit le déplorer, — que Mme Meysia n'ait pas poussé la curiosité jusqu'à regarder le contenu de la serviette. La connaissance de ce contenu aurait pu simplifier singulièrement l'affaire.

Il est vrai que l'assassin, dont la préméditation est évidente, n'avait dû laisser dedans des choses insignifiantes.

Mais enfin, M. Ramondenc tient désormais la piste de son homme.

Il s'agit maintenant de retrouver l'individu en compagnie de qui l'homme brun est revenu le soir chez Meysia.

Celui-là certainement connaît l'assassin. Tous les efforts de la sûreté sont concentrés sur ce point.

Dans notre numéro de demain, nous pensons pouvoir donner de nouveaux et intéressants renseignements sur cette affaire qui passionne si vivement l'opinion publique.

L'assassinat de la baronne Dellard a inspiré un maître gantier de Grenoble.

Cet industriel fabrique actuellement des étuis à cigarettes qui ont la forme d'un gant plié en deux.

La peau et la forme approchent du gant laissé par l'assassin dans la chambre du boulevard du Temple.

A l'époque du Jour de l'An, le gant — nous allons dire sanguinaire — le gant-étui sera le cadeau à la mode.

Quant au gantier, il est en passe de faire fortune ! ! !

LE CRIME DE LA RUE VILLEROI

Marino, le meurtrier de la femme Aggero, a été transféré hier matin à la prison Saint-Paul.

Le cadavre de sa victime a été transporté à la Faculté de médecine où le docteur Coutagne fera l'autopsie ce matin.

M. Vial, juge d'instruction, a entendu les quelques témoins qui ont touché de près ou de loin à cette affaire.

Le coupable sera jugé aux prochaines assises.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mardi, 22 décembre, 356<sup>e</sup> jour de l'année. Dernier quartier le 23 décembre ; nouvelle lune le 31. Soleil : lever, 7 h. 54 ; coucher, 4 h. 2.

Adjudication. — Le mercredi 30 décembre 1891, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication de l'entreprise relative aux réparations, réglage et entretien des horloges publiques de la ville, ainsi que des pendules installées dans l'intérieur des locaux des divers services municipaux, du 1<sup>er</sup> janvier 1892 au 31 décembre 1896.

L'estimation, par année, est de 2,240 fr. pour pour les horloges et de 300 fr. pour les pendules.

Mort de froid. — L'avant-dernière nuit, à 4 heures du matin, des marcheurs, se dirigeant sur Lyon, trouvèrent, au milieu du chemin Croix-Barret, un individu qui gisait sans connaissance.

Ils le relevèrent, le placèrent sur une voiture et le transportèrent à l'Hôtel-Dieu, à Lyon.

L'interne de service qui reçut le malade le déshabilla, ne constata aucune trace de blessure et reconnut qu'il avait été frappé par une congestion produite par le froid.

Il le fit aussitôt transporter salle Saint-Jean, et lui prodigua les meilleurs soins. Malheureusement, l'inconnu, car aucun papier n'avait été trouvé sur lui, il avait été inscrit sous cette désignation sur les registres de l'hôpital, mourut hier, à 4 heures de l'après-midi, sans avoir repris connaissance.

A ce moment arrive une femme éplorée qui demande à voir le cadavre, et reconnaît le corps de son mari.

Cette malheureuse, Madeleine Dugaud, demeurant à la Mache, chemin du Colombier, raconta qu'elle avait attendu toute la nuit son mari, parti la veille pour Lyon.

Dans la journée, ayant appris qu'un inconnu, répondant à son signalement, avait été transporté à l'hôpital, elle était accourue et venait de reconnaître le corps de celui qu'elle avait vainement cherché.

Toute idée de crime doit être écartée ; Dugaud a, ainsi que nous le disons plus haut, succombé à une congestion occasionnée par le froid.

C'est là, qu'aidé de deux de ses collègues, M. Maurin a appréhendé Jourde qui a été écroué.

IVresse. — Hier soir, vers 11 heures 1/2, les employés de l'actroï ont trouvé, chemin de Gerland, un individu, nommé Barret, qui était étendu sur la voie publique et portait une légère blessure à la tête.

Ils l'ont conduit au poste de la rue des Caluttes, où les gardiens de la paix essayèrent de le ramener.

Après deux heures de soins, son état ne s'améliorant pas, les gardiens firent appeler M. le docteur Masson, qui constata que cet homme était atteint d'une congestion causée par l'ivresse et le froid.

Cet homme, qui n'avait pas de papiers, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

A la Permanence. — M. Roche, gardien de nuit au chantier de bois de l'École de santé militaire, chemin des Caluttes, a fait arrêter hier soir, à dix heures, par deux gardiens de la paix, le nommé Charles Rapp 29 ans, manoeuvre, demeurant impasse Midrier, 11.

Cet individu, qui a été écroué par M. le commissaire de service à la Permanence, s'était introduit dans le chantier, et en avait emporté une provision de bois.

Une trouvaille. — Les gardiens de la paix de service boulevard des Casernes ont trouvé hier, vers neuf heures du soir, un paquebot contenant un pantalon, un gilet, un veston, un chapeau et une paire de souliers.

Ces objets ont été déposés, par leurs soins, entre les mains de M. le commissaire de police de la Part-Dieu, où leur propriétaire pourra venir les réclamer.

Vol. — M. Pierre Viallatoux, maçon, demeurant chez M. Pacout, restaurateur, rue de Bourgogne, 44, a été désagréablement surpris, hier, en s'apercevant de la disparition d'une somme de 60 francs qu'il avait mise la veille dans son portemonnaie.

M. Viallatoux a porté plainte à la police, qui ne tardera pas à arrêter les coupables, car on suppose deux individus qui couraient dans la même chambre et qui doivent être les auteurs de ce méfait.

Association des Etudiants. — Ce soir, à huit heures et quart, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, a lieu une assemblée générale de tous les étudiants des Facultés de l'Etat, qu'ils appartiennent ou non à l'Association. On se propose de faire appel au sentiment de solidarité nécessaires entre étudiants pour décider le plus grand nombre possible d'adhésions à l'association réorganisée.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui mardi, 22 décembre, représentations de Les Jorjards, pièce nouvelle en 3 actes du Théâtre du Vaudeville, par MM. Albert Guinon et Maurice Denier, et J'épouse ma femme, comédie, en 2 actes, des mêmes auteurs. La soirée commencera à 8 heures par Le Soldat, vaudeville en 1 acte.

Demain mercredi, même spectacle.

La feuille de location est dès à présent à la disposition du public, tous les jours, de 10 heures du matin à 7 heures du soir.

Théâtre Bellecour. — Devant le très grand succès qu'obtient chaque soir Orphée aux Enfers avec ses ballets ravissants, sa mise en scène féerique, sa pléiade de Dieux amusés et de déesses charmantes, la direction a décidé de donner encore deux représentations, à prix réduit, afin de faciliter à tous le moyen de voir et d'admirer ce merveilleux ensemble.

ETAT-CIVIL DE LYON

INUMATIONS
Premier arrondissement. — Thérèse Conte, dévotieuse, 33 ans, rue Komarin, 27, f. 3 h.

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, COURS DES VALEURS EN BANQUE. Lists various financial instruments and their prices.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: AU COMPTANT, VALEURS, HAUSSE, BAISSE. Lists market data for Paris.

APRÈS BOURSE

3 0/0 français... 95 25/100... 453 12
d/35... Rio Tinto... 457 50

BIBLIOGRAPHIE

LIBRAIRIE DELAGRAVE
Les Dix doigts de Jean Ruthé, par Sixte Delorme, 48 illustrations par Jacques Wagrez.

BULLETIN FINANCIER

La séance d'aujourd'hui s'est terminée dans les conditions les plus favorables sous le rapport de la fermeté des cours des différents valeurs.

OBLIGATIONS

Table listing various obligations and their market prices.

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Table listing bank exchange rates for various locations like London, Amsterdam, etc.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Paris. — Amenés, 2232; vendus, 2082.
Bovins, 150. — Prix payé de 80 à 150 fr. les 100 kil., droits d'octroi non compris.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Bœufs. — Amenés, 2,942; vendus, 2,650; poids moyen, 312. — 1<sup>re</sup> qualité, 150; 2<sup>e</sup> qualité, 142; 3<sup>e</sup> qualité, 134.

Table titled 'TRIBUNAL CIVIL DE LYON' showing results of real estate sales from Dec 19, 1891. Columns include 'AVOUES POURSUIVANTS', 'DESIGNATION DES IMMEUBLES', 'MISES A PRIX', 'PRIX D'ADJUDICATION', 'AVOUES ADJUDICATAIRES'.

SALSEPAREILLE QUET
Sous forme d'un SIROP agréable
Le Meilleur Dépuratif du Sang et des Humeurs

SEUL LE QUINA ABRIC
permet de préparer soi-même à la minute pour 1 f. 25 un litre de VIN DE QUINA conforme de vrai VIN DE QUINA au Codex

ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON
et du Département du Rhône
(INDICATEUR FOURNIER)
Fondé en 1869
POUR L'ANNÉE 1892

COMPTABLE disposant de ses soirées, demande à les utiliser. S'adr. agence Fournier, n° 6431.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC
EN TOUS GENRES
Tamppons encrés et encres à tampon de toutes nuances
PRIX TRÈS RÉDUITS

A VENDRE d'occasion
PETIT PRESSEUR
en très bon état
S'adresser PETITS DOCKS du COMMERCE, 12, rue Confort, Lyon.

GUÉRISON SURE & RADICALE
Dragées RR.PP. Prémontres
à base de Valériane de Zinc et des principes actifs du Quinquina des MIGRAINES, NÉURALGIES

BULLETIN DE SOUSCRIPTION
A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON
et du département du Rhône
(ANNÉE 1892)
Je soussigné, déclare souscrire à un exemplaire de l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) au prix de DIX francs, que je m'engage à payer à la livraison de l'ouvrage.

Cie Coloniale
CHOCOLATS
QUALITÉ SUPÉRIEURE
Entrepôt général: Avenue de l'Opéra, 19, Paris

CARTES DE VISITE
A LA MINUTE
Livrées en boîte à 50 c.
Le cent, 1 ligne... 4.50
Le cent, 2 lignes... 4.75

ÉTRENNES UTILES
11 Fr. Pour les Débutants en Photographie 11 Fr.
Appareil photographique, 6 1/2 x 9, en noyer ciré, pour Portraits et Paysages, avec pied de campagne en pitchpin, plaques et papier sensibles, ainsi que tous les produits pour faire de la Photographie.

PETITS DOCKS DU COMMERCE
LYON, 12, Rue Confort, 12 LYON
DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS
Impression d'affiches
Circulaires, Prospectus
S'adress. Agence Fournier rue Confort, 14.

ABANDONNÉE!
Charles MÉROUVEL
JEANNE BARFLEUR
Le porteur ne pouvait être qu'une variété de la grande famille des mendicants.

tait construite lui-même sur un étroit terrain qui lui venait de ses parents. Elle ressemblait aux abris que les cantonniers se construisent dans les talus des routes pour se garer des pluies dans la mauvaise saison et du soleil dans la bonne.

tait retourné en brandissant un papier qu'il tenait à la main. — Où vas-tu? demanda Bidoux en arrêtant ses chevaux.

fasse, dit-il. Il est prêt, monsieur Venotte? — Oui. — Eh bien! lestement, hein! Je suis pressé.

lapon. Je suis sous le harnais et regagne mon poste au galop. — Bigre! on est ficelé, là-dedans. — Oui! il faut de la tenue, pour les dames, vous comprenez!

cette immense maison qui forme un quadrilatère à l'angle des deux boulevards de Saint-Germain et Saint-Michel. Venotte était chargé spécialement de surveiller et d'arrêter les voleuses qui ne sont pas rares dans ces foules, mais il occupait ses loisirs en prenant des notes sur le personnel, qui le redoutait comme le feu et le détestait comme la peste.